

REVUE HYBRIDES (RALSH)
e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060
Licence CC-BY
Vol. 1, Num. 2, décembre 2023 (tome 1)

**DÉFIS ACTUELS ET ENJEUX DE LA RÉAPPROPRIATION TERRITORIALE ET
CULTURELLE DES FRICHES INDUSTRIELLES AU TCHAD : LE CAS DU SEMAMK,
DE LA SIVIT ET DE L'ONHA**

*Current challenges and issues of territorial and cultural reappropriation of
brownfield sites in Chad : the case of SEMAMK, SIVIT and ONHA*

ERIC BOUBA DEUDJAMBÉ

École des Hautes Études en Sciences Sociales, CRH UMR 8558, France

E-mail: eric.boubadeudjambe@ehess.fr

iD ORCID: <https://orcid.org/0009-0008-1201-8298>

RÉSUMÉ

Le patrimoine industriel du Tchad est assez méconnu des professionnels du domaine culturel ainsi que des acteurs clés dans le processus de sa préservation, sa conservation et la valorisation de ses savoirs et savoir-faire techniques et scientifiques. Au regard de sa complexité, sa protection et sa valorisation exigent des préalables pour sa reconnaissance en l'occurrence la définition de son objet et la démarche de son appréhension. La présente étude fait un état des lieux du patrimoine industriel et technique du XX^e siècle au Tchad, à évaluer leur importance pour la connaissance des savoirs, savoir-faire, voire la quintessence qui résulte de la méthodologie de son étude et à diagnostiquer l'état de la question des friches industrielles dans le contexte d'une réappropriation territoriale et culturelle. À ce sujet, trois principales friches industrielles relevant de l'agro-industrie ont retenu notre attention pour servir de cadre de réflexion sur les préoccupations se rapportant essentiellement à ces défis actuels et aux enjeux de leur valorisation patrimoniale. Car une réappropriation de ces « friches industrielles » en « friches culturelles » est possible dans le cadre d'un projet culturel de territoire.

MOTS-CLÉ : Repérage industriel ; Friches ; Projet culturel de territoire ; Tchad.

ABSTRACT

Chad's industrial heritage is relatively unknown to professionals in the cultural field as well as to key players in the process of its preservation, conservation and the enhancement of its technical and scientific knowledge and know-how. In view of its complexity, its protection and enhancement require prerequisites for recognition, in this case the definition of its purpose and the approach to its apprehension. This study takes stock of the industrial and technical heritage of the twentieth century in Chad, to assess their importance for the knowledge of knowledge, know-how, or even the quintessence that results from the methodology of its study, and to diagnose the state of the issue of industrial wastelands in the context of territorial and cultural reappropriation. In this regard, three main

brownfield sites belonging to agribusiness have caught our attention to serve as a framework for reflection on concerns relating essentially to these current challenges and the issues of their heritage development. Because a reappropriation of these "industrial wastelands" into "cultural wastelands" is possible within the framework of a regional cultural project.

KEY WORDS: Industrial scouting; Wastelands; Regional cultural project; Chad.

Introduction

La notion de friche industrielle renvoie à ce qui reste des implantations industrielles, leurs infrastructures et équipements de transformation et, par extension à l'espace d'activités ou terrain de productions industrielles, abandonnés à la suite de l'arrêt des activités. Elle est souvent sujette à la désindustrialisation du fait de manque de rentabilité et parfois de l'impact négatif que ces industries peuvent avoir sur leur environnement immédiat, à l'exemple des industries chimiques ou au mieux à la réappropriation en vue d'un nouvel usage³⁵. En définition, « la friche est un espace, bâti ou non, anciennement occupé par une activité industrielle et désormais désaffecté ou sous utilisé » (IAURIF, 1993, p. 3). Au Tchad, il existe des friches industrielles dont l'état de conservation et/ou de maintenance varie d'une localité à une autre en fonction des aires d'activités industrielles. Les perspectives de valorisation scientifique, technique et patrimoniale de ces sites industriels à l'état de friche exigent la constitution d'une base de données pour une connaissance suffisante de leur contexte. Ce qui permettra de diagnostiquer la problématique de leur gestion pour mieux mobiliser la démarche de leur appréhension et valorisation en termes de patrimoine industriel et technique.

Eu égard à cette démarche, les questions de recherche sont entre autres : Quel est l'état de connaissance des friches industrielles au Tchad ? Quels peuvent-être les dispositifs et mécanismes à mettre en place pour une gestion optimale de ce patrimoine ?

Pour répondre à ces préoccupations, plusieurs friches industrielles ont été choisies telles que la ferme du Secteur Expérimental pour la Modernisation Agricole du Mayo-Kebbi nord Bongor (SEMAMK) à Billiam Oursi dans le Mayo-Kebbi Est, la Société Industrielle de la Viande du Tchad (SIVIT) à Sarh dans le Moyen-Chari et l'Office National de l'Huilerie d'Abéché (ONHA) dans le Ouaddaï. Tout ceci va permettre d'évaluer les défis actuels de leur conservation et les enjeux de leur réappropriation territoriale et/ou de leur réaffectation culturelle. La réflexion qui suit nous servira de canevas d'orientation, de formulation des souhaits et d'évaluation des possibilités de leur valorisation patrimoniale et touristique à l'avenir.

³⁵ La notion de friche industrielle prend en compte la définition du patrimoine industriel et la démarche de son étude, développées dans la Charte de Nizhny Tagil pour le patrimoine industriel de 2003 et les « Principes de Dublin » de 2011, du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) et le Comité International pour la Conservation du Patrimoine Industriel (TICCIH). Ce sont deux organisations consultatives de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) en ce qui concerne le Patrimoine Industriel, Scientifique et Technique (PIST).

1. Méthodologie de l'étude : le cadre théorique et conceptuel

Cette contribution scientifique présente des réflexions effectuées dans une recherche doctorale portant sur : « Le patrimoine industriel du XX^e siècle au Tchad. Enjeux et perspectives d'une patrimonialisation des techniques »³⁶. Elle s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action (Allard-Poesi, F. & Perret, V., 2003, pp. 85-89).

La méthodologie de cette recherche fait concomitamment appel aux archives, aux ressources documentaires et à des données d'enquêtes de terrain. Nous les avons effectuées dans les archives et bibliothèques nationales. Ces informations ont été confrontées aux données recueillies sur le terrain. La recherche documentaire s'est faite en France et au Tchad. Quant aux descentes sur le terrain, elles ont été faites plusieurs fois en 2019, 2020 et 2022. Ce qui nous a permis d'identifier certains sites et d'interviewer quelques acteurs clés de cette page de l'histoire économique du Tchad.

Notre travail de recherche porte sur l'ensemble du territoire tchadien³⁷. Il est question de diagnostiquer collectivement les enjeux d'une patrimonialisation des techniques et la conservation des collections et bâtiments industriels. Compte tenu du champ d'étude très vaste, nous avons procédé à la sélection par voie d'élimination et selon les critères élaborés par le Service de l'Inventaire de la Direction Générale de la Culture (France). Dans le contexte du présent travail, le choix de ces trois « friches en vie » (Association Robin des Villes, 2008, pp. 24-31) répond, dans un premier temps, au listage des sites archéologiques et industriels susceptibles d'être considérés comme relevant du « patrimoine industriel et technique »³⁸. C'est cette liste qui nous a permis de les répartir en plusieurs catégories : sites préindustriels, sites d'industries en activité, sites d'industries reconverties et friches industrielles. Ensuite, nous les avons regroupés sous trois périodes : précoloniale, coloniale et postcoloniale. La caractérisation de notre sélection³⁹ correspond aux directives édictées par le Service de l'Inventaire de la Direction de la Culture française dont les éléments à prendre en compte dans le tri, pour ce qui est des friches sont : « [...] avoir un minimum de mécanisation, le nombre d'année d'existence et/ou d'abandon, l'importance des vestiges et l'histoire de l'industrie dans la mémoire collective du pays, la taille de l'industrie en matière de capacité de production, le nombre des employés, etc. ».

³⁶ Ce travail de recherche est réalisé dans le cadre d'une thèse en cours à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) à Paris (France).

³⁷ Notre recherche sur le patrimoine industriel est faite dans une démarche globale. En revanche, la présente étude ne prend en compte qu'une partie de sa problématique et elle est fléchée sur trois friches industrielles réparties dans trois régions au Tchad.

³⁸ Selon l'Association Robin de Villes, il y a trois sortes de friches. 1 – Les « Friches en sommeil » qui désignent des friches en état d'abandon total, exclut des circuits de l'urbain, soit de leur éloignement du centre, par l'absence des voies de communications et d'accès, soit en raison de pollution. 2 – Les « Friches en projet » qui désignent de façon imagée les sites en voie d'exploitation, ou déjà réaffectées dont la situation urbaine a permis de valoriser le prospect l'injonction d'un financement de démolition, de la construction neuve ou de la réhabilitation. 3 – Les « Friches en vie », derrière cette appellation sont compris les sites qui accueillent épisodiquement ou en permanence, l'une des diverses formes d'utilisation éphémères d'activités ou d'occupation.

³⁹ Cette sélection indicative a été effectuée dans le cadre de la recherche doctorale.

En nous basant sur cette approche et suivant les recommandations de Catherine Manigand-Chaplain (2011, pp. 4-11), il ressort que :

Le repérage du patrimoine industriel consiste à inventorier les bâtiments ayant abrité ou abritant des activités industrielles en prenant en compte les infrastructures ainsi que les diverses machines énergétiques et production s'y rapportant (Gasnier, 2011, pp. 54-61).

En plus de l'inventaire industriel⁴⁰ vient s'ajouter le cas des vestiges de l'agro-industrie à l'état de friche que nous avons choisie d'élucider dans le cadre de cette étude. Nous souhaitons nous focaliser exclusivement sur trois régions. En principe, les trois sites⁴¹ précités sont, des « friches en vie » c'est-à-dire des « sites qui accueillent épisodiquement ou en permanence, l'une des diverses formes d'utilisation éphémères d'activités ou d'occupation » (Association Robin des villes, 2008, pp. 24-31). Ce choix nous paraît stratégique car il nous permet d'avoir, dans le temps et dans l'espace, une vue d'ensemble de l'industrie tchadienne et en même temps, de tenir compte de l'urgence et de la spécificité des sites, qui subissent de manière quasi permanente des actions venant des différents acteurs du secteur.

2. État de connaissance des friches industrielles au Tchad

Le Tchad est un pays continental situé au cœur de l'Afrique. Il se situe entre le 8° et 24° de latitude Nord et le 14° et 24° de longitude Est. C'est une ancienne colonie française regroupée au sein de l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F). Le Tchad est un pays qui rassemble un grand nombre de vestiges industriels et des monuments historiques sur son vaste territoire. Les différents biens patrimoniaux datent aussi bien de la période coloniale que postcoloniale (Ponari, 2018, pp. 170-181 ; Boubou, 2015, p. 5). Dans le cadre de ce travail, nous avons recensé une trentaine d'entreprises commerciales et industrielles⁴². Cependant, les quelques rares industries implantées lors de la colonisation sont presque toutes en activité à la suite de reprises ou fusion contrairement à certaines usines implantées juste après l'indépendance et qui sont à

⁴⁰ Le « repérage industriel » est un terme technique utilisé par la « Cellule Patrimoine industriel » du Service de l'Inventaire du Ministère de la Culture en France. Il est l'équivalent du terme « inventaire » généralement utilisé par les conservateurs ou promoteurs culturels pour le patrimoine culturel matériel et immatériel.

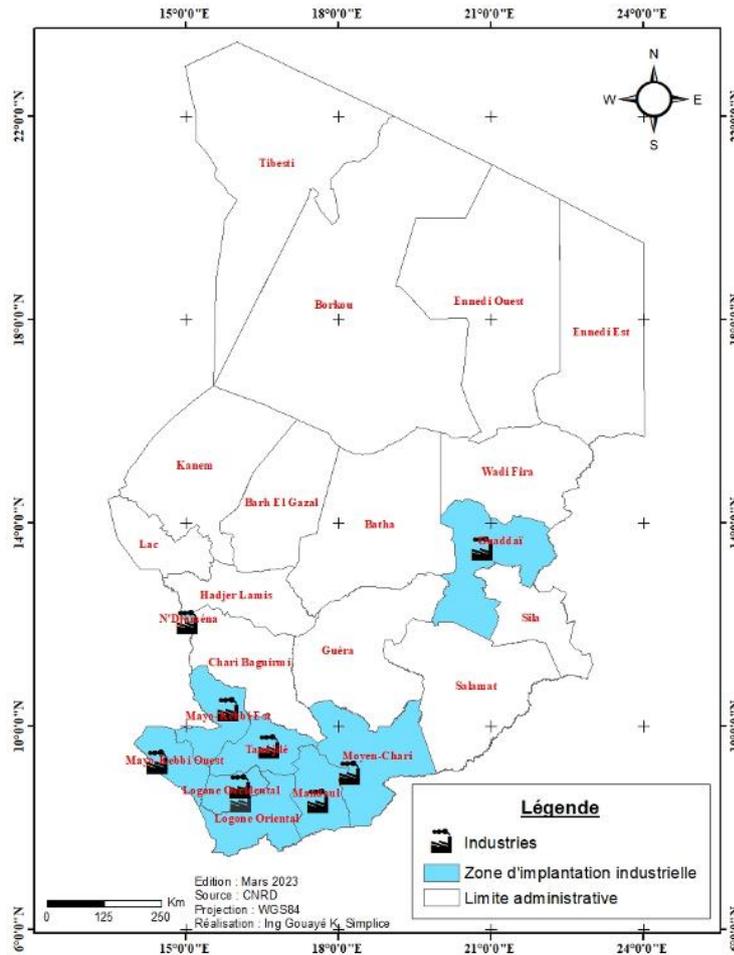
⁴¹ À ce propos, il faut souligner qu'il existe au Tchad des sites agroindustriels en activité et les friches. En dehors de ces trois friches industrielles, nous avons également l'ancienne usine de la CotonTchad à Guidari, la ferme du SEMALK à Lai et l'OTA à Kélo dans la région de la Tandjilé, les usines d'égrenage et délintage chimique de coton à Gounou-Gaya dans la région du Mayo-Kebbi Est. En revanche ces sites sont des « friches en sommeil ». Cependant, il n'existe au Tchad aucune « friche en projet » à ce jour c'est-à-dire repris dans le cadre d'un PCT.

⁴² Ce recensement prend en compte la borne chronologique d'étude de notre thèse de doctorat qui se situe entre 1900-1979. Dans les années 1980, il y avait au Tchad, près d'une centaine d'usines ou implantations industrielles appartenant à une trentaine d'entreprises. La CotonTchad disposait le plus grand lot d'usines (25) d'égrenage et de délintage de coton, et d'huilerie-savonnerie réparties dans plusieurs régions.

l'arrêt après quelques années d'exploitation. C'est effectivement la situation actuelle des trois friches qui font l'objet de notre étude (fig. 1). Ces friches se trouvent au nord-est (ONHA dans le Ouaddaï), au centre-ouest (SEMAMK au Mayo Kebbi-Est) et au sud (SIVIT dans le Moyen Chari) du Tchad.

Figure 1

Zones d'implantation agroindustrielle de la période coloniale et au cours deux premières décades postcoloniales (1900-1980) et localisation de la SIVIT, de l'ONHA et du SEMAMK.



Source : © CNRD, 2023.

2.1. Le Secteur expérimental de modernisation agricole nord-Bongor

L'administration coloniale française créa six fermes de multiplication en 1951 réparties en quatre zones cotonnières, une zone rizicole et la sixième en zone arachide pour des essais agronomiques (1 FIDES 20). En 1955, le Tchad disposait déjà de trois pôles d'expérimentation agricole (blé et riz)⁴³. Ils étaient regroupés en trois entités appelée Secteur Expérimental de Modernisation Agricole (SEMA). Il y avait le

⁴³ Trois décennies après la mise en œuvre de la politique d'intensification de la culture sèche du coton en culture industrielle engagé en 1927, le nombre des fermes de multiplication agricole a été répliqué et est passé de 6 à 12 en 1957.

SEMABLÉ pour la culture du blé dans les polders du Lac-Tchad, le SEMALK du Casier D pour la riziculture de Lai-Eré-Déressia située à Djoumane et Lai et le SEMAMK pour le Casier A, B et C de Billiam Oursi et Katao au nord de Bongor. Le processus de la modernisation agricole était tributaire de la mécanisation de la culture et l'aménagement des aires des cultures, à travers le développement de groupements et paysannats qui ont influé l'implantation de ces unités de transformation des produits vivriers en produits de rente. Le projet de modernisation agricole était placé sous l'Office de Mise en Valeur de Satégui-Déressia (OMVSD) dont les rizeries de Lai et Bongor (Cabot, 1957, pp. 158-173). Cependant, le blé produit par le SEMABLÉ a permis, quant à lui, l'implantation d'une minoterie à N'Djaména : les Grands Moulins du Tchad⁴⁴. Le SEMABLÉ sera finalement remplacé en 1967 par une société de plus grande envergure, la Société pour le Développement du Lac (SODELAC) pour l'encadrement de la culture du blé dans les polders (Bouquet, 1969, pp. 203-214).

Les unités industrielles du SEMAMK se trouvent à Biliam-Oursi, une sous-préfecture située à une trentaine de kilomètres au nord de Bongor (chef-lieu de la région du Mayo-Kebbi Est) et connu sous l'appellation de Casier B. La mise en œuvre du développement du SEMAMK était censé couvrir une surface de 57 000 hectares dont 12 000 hectares sont naturellement exondés. Des prévisions qui ne seront jamais atteintes par manque de financement. Les travaux d'aménagement de la rizerie de Biliam-Oursi, pour sa part, se sont effectués entre 1954 et 1958 (1 FIDES 20). À partir de 1961, elle devint une ferme rizicole ayant une usine d'une capacité de traitement de 2 000 kilogrammes de paddy à l'heure (Diguimbaye et Langué, 1969, pp. 167-235). L'usine a fonctionné jusqu'en 1990, date de sa reprise par l'Office National du Développement Rural (ONDR)⁴⁵.

Les infrastructures de la friche du SEMAMK à Billiam Oursi comprennent trois grands « silos tour »⁴⁶ pour l'inertage des céréales ou grains de riz, reliés à un bâtiment principal composé de plusieurs ateliers de décortiqueuses interconnectées en chaînes de production (fig. 2). Le bâtiment central de la chaîne de production est constitué d'un grand bâtiment compartimenté en deux magasins. Dans la cour, on trouve également une bascule industrielle qui est restée en bon état mais aussi, un pluviomètre. En revanche, toutes ces unités de productions sont à l'arrêt faute de moyens financiers propres à l'établissement et par manque de subventions de l'État⁴⁷.

⁴⁴ Contrairement aux autres unités de transformation agroalimentaire (l'usine du SEMAMK à Billiam Oursi, le SEMALK à Lai et l'Omnium Tchadien d'Alimentation-OTA à Kélo) qui sont désaffectées, les locaux des Grands Moulins du Tchad (GMT) sont actuellement réutilisés par la Direction Générale de la Réserve Stratégique de l'Armée Nationale Tchadienne (DGRS-ANT). L'OTA (décortiqueuse et huilerie) était un établissement privé.

⁴⁵ Informations livrées par Moussa Bello, gardien du site.

⁴⁶ Un silo tour est une infrastructure spécialement conçue pour stocker divers produits en granulés, en copeaux, en vrac. Avec ce type de réservoir d'entrepôts, on n'a plus besoin d'investir dans des sacs en plastique par exemple pour conditionner les produits. Le silo est souvent utilisé dans l'exploitation agricole et dans les industries.

⁴⁷ Bien que l'usine de Billiam Oursi fût, à partir de 1990, sous la responsabilité de l'ONDR, relevant du Ministère de l'Agriculture, ses bâtiments étaient aussi utilisés momentanément par l'Office National de

À ce jour, seul un tracteur⁴⁸ garé sous son hangar témoigne de l'importance de sa fonction initiale : celle de la mécanisation agricole de la rizerie de Bongor. Parlant de cette mécanisation, les machines allouées à l'agriculture (tracteurs et décortiqueuses) furent en grande partie d'origine italienne et fabriquées par la société OLMIA S.A.S, Vercelli. Cependant, il faut relever que la plupart des projets de soutien à la culture du riz dans ces zones, après l'indépendance, ont été financés sur fonds d'aide chinoise ou taïwanaise. Ces aménagements ont été réalisés entre 1965 et 2004. Ils s'étendent sur des surfaces hydroagricoles de 2 500 hectares (Minamou, 2022).

Figure 2

Une partie des infrastructures de l'usine du SEMAMK (2021) à Biliam-Oursi.



Source : © Germaine Minda, 2021.

2.2. La Société industrielle de viande du Tchad

Les Abattoirs de Fort Archambault (Sarh) connus sous le nom de la SIVIT/SIVID ont commencé à fonctionner à partir du 1^{er} avril 1968⁴⁹. Ses implantations se trouvent dans la zone méridionale à Sarh, la 3^e grande ville du pays. Cette société industrielle avait une capacité de production de 3 000 tonnes par an de viande et employait 40 ouvriers. Elle disposait d'un complexe intégré de production de viande dont la production était destinée à l'exportation dans toute

Sécurité Alimentaire (ONASA). Aujourd'hui, elle revient à l'Agence National du Développement Rural (ANADER), crée en 2016 en lieu et place de l'ONDR, la SODELAC et le Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA). Le PNSA a été créé en 2001 en même temps que l'ONASA, l'objectif du premier vise à booster le niveau de la production agricole à travers la mécanisation du secteur et l'appui technique aux paysans tandis que le second constitue une sorte de grenier pour le stockage des vivres en vue de réponses immédiates à des situations de carence alimentaire au Tchad.

⁴⁸ Un tracteur octroyé à la Sous-préfecture par la Société Industrielle des Matériels Agricoles et Assemblage des Tracteurs (SIMATRAC).

⁴⁹ En plus de la SIVIT, le Tchad a deux autres abattoirs modernes qui sont en activité. Nous avons l'Abattoir Frigorifique de Farcha (AFF devenu la Société Moderne des Abattoirs Frigorifiques de Farcha-SMAF en 1998) à Fort-Lamy (N'Djaména) créé en 1967 et le Complexe Industriel des Abattoirs du Logone (CIAL) à Moundou inauguré le 29 février 2020.

l'Afrique centrale. La SIVIT disposait d'un abattoir, d'une conserverie équipée de fabrique de boîtes de conserve, d'une tannerie et d'une fabrique de chaussures (Diguimbaye et Langue, 1969, pp. 167-235 ; Goni, 2010, pp. 76-126). Après quatre années d'exportation effective, elle fit faillite⁵⁰. Finalement, elle ferma ses portes en partie en 1975. Les installations de cette industrie furent reprises en 1998 par une entreprise privée à capitaux français et tchadiens : Africa viande. Mais celle-ci cessa ses activités dès 2001 pour diverses raisons liées au coût de la production et d'exportation (Mian-Oudonang, 2013).

Dans la ville de Sarh, il reste encore des traces visibles du site industriel de la SIVIT en l'occurrence les bâtiments qui sont debout mais dans un état de vétusté avancé. Les principaux bâtiments désaffectés et vides du site demeurent les seules traces encore visibles et témoins d'une activité industrielle passée. Tandis que les principales unités ou machines de production ont été démontées ou simplement rasées. Cependant, bien qu'elle ait cessé d'exister en tant qu'entreprise industrielle, les bouchers de Sarh continuent d'en faire une aire d'abattage et espèrent que le site bénéficie d'une reprise industrielle⁵¹.

Figure 3

Les vestiges de la SIVIT à Sarh.



Source : © Eric Bouba D, 2019.

2.3. L'Office national de l'huilerie d'Abéché

L'huilerie d'Abéché (ONHA) a été créée en 1969. C'est le fruit de la coopération tchado-taïwanaise. Elle est la troisième huilerie après la Compagnie africaine (OLAFRIC) créée en 1955 et la Société des Oléagineux du Logone (SOLT) créée en 1966 (EDIAFRIC-IC Publications, 1978). Cette huilerie n'a fonctionné qu'environ trois

⁵⁰ Cette faillite est causée par le manque de débouchés réels sur le marché d'Afrique centrale lié au coût de la production et d'exportation et, par manque d'investissements malgré le fait, qu'elle soit prise en compte dans le 2^e plan décennal de développement économique et social (1970-1980).

⁵¹ Des propos recueillis auprès Bangasingar Zachée, gardien dudit site.

années. L'année 1972 marque sa fermeture à la suite d'un manque crucial de matières premières (arachides). Son site est compartimenté en deux enceintes juxtaposées. La première enceinte comprend deux grands bâtiments dédiés à la production. Le second compartiment quant à lui, laisse entrevoir une guérite à l'entrée. Celle-ci était affectée en son temps à la police. À côté de celle-ci, l'on retrouve et un grand bâtiment servant d'entrepôt de stockage de matières premières et produits manufacturés. L'usine se trouve au quartier Agid Rachid, non loin du Lycée national franco-arabe d'Abéché.

L'ONHA est la seule usine de production qui a été implantée dans la région du Ouaddaï. N'ayant pas eu de véritable politique de développement industriel, elle n'a pu survivre au temps. En plus de cela, ses infrastructures furent l'objet de vandalisme de la part des combattants des Forces Armées du Nord (FAN) et des Forces Armées Populaires (FAP) d'Hissein Habré et de Goukouni Weddeye entre 1979 et 1980⁵². Aujourd'hui, c'est un site désaffecté. Néanmoins, il est remanié de temps à autre par certains acteurs et fait souvent l'objet de nouveaux usages. À cet effet, il faut relever que l'un de ses bâtiments a servi de quartier général aux militants du candidat du Mouvement Patriotique du Salut (MPS) durant la campagne des élections présidentielles de 2016 et 2021. À ce jour, l'un de ses trois grands bâtiments est alloué à une ONG locale financée par la Fondation Grand Cœur (FGC).

Figure 4

Huilerie d'Abéché (ONHA).



Source : © E. Bouba D., 2022.

3. Défis actuels et enjeux politiques de la préservation des friches industrielles au Tchad

Dans *L'Allégorie du patrimoine* Françoise Choay (1999, p. 154) souligne que la reconnaissance d'un patrimoine implique, pour les pays prêts à reconnaître sa validité, un ensemble d'obligations tel que : « [...] l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du

⁵² Informations recueillies auprès de Mahamat Djarat, 41 ans. Gardien du site. Entretien réalisé à Abéché le 20 janvier 2022 par E. Bouba D. Il a remplacé son père défunt Djarat Yacine, gardien de l'ONHA à son ouverture.

patrimoine culturel ». Ainsi, pour avoir une connaissance suffisante de biens culturels sur un territoire donné, assurer leur promotion et les léguer aux générations futures, il est important de réaliser un inventaire général en amont. En France, le patrimoine industriel a suscité l'intervention des pouvoirs publics en faveur d'une action publique durant laquelle le Service de l'Inventaire (SI) a choisi d'utiliser le terme de « repérage industriel » (Gasnier, 2011, p. 54). Pour ce qui est du cas du Tchad, nous avons effectué ce que nous pouvons appeler « pré-inventaire du patrimoine industriel et technique » et défini par anticipation une méthodologie du repérage industriel qui pourrait être diligenté dans le temps. Cependant, la situation des friches industrielles au Tchad reste en elle-même une question épineuse du fait que, la plupart des sites repérés sont soit des « friches en sommeil » soit des « friches en vie »⁵³ et/ou des sites très mal remaniés.

Pour les friches en vie, leur cas devrait en principe, faire l'objet d'une attention particulière au niveau des ministères de la culture et du tourisme, du développement industriel ou des ministères des tutelles ainsi que leur prise en main par les collectivités territoriales et les communautés environnantes. Pour la mise en œuvre d'une action publique efficiente en termes de réappropriation territoriale voire culturelle, il faudrait envisager des nouvelles perspectives qui s'offrent au patrimoine industriel (André, 1997, p. 16). Cela sous-tend :

Une démarche prospective par l'analyse de la conceptualisation patrimoniale et l'ouverture du champ à des nouvelles disciplines, ainsi qu'à d'autres acteurs. Il s'agit de penser cet héritage culturel comme réponse à certaines préoccupations contemporaines qui touchent le paysage, l'économie ou encore l'urbanisme ; autrement dit le penser comme un outil de revitalisation à la fois identitaire et territoriale (Gasnier 2011, p. 21).

En calquant notre démarche sur la méthode française du repérage industriel, l'approche scientifique et technique d'appréhension de notre objet d'étude, nous avons tenu compte dans un premier temps du choix sémantique de repérage industriel. Celui-ci englobe les notions d'inventaire/identification, de repérage/localisation, formulation de souhaits et recommandations suivant logiquement les étapes de leur étude. Cette dernière se fait en trois étapes à savoir : (1) repérage et inventariage (dénombrement et connaissance), (2) sélection et tri, (3) élaboration ou formulation du cadre de la protection, conservation, reconversion et restauration (processus de protection, d'interprétation et de création culturelle/design et de scénographie).

⁵³ On ne peut pas parler de « friche en projet » au Tchad. Car, à ce jour, aucun projet culturel de territoire n'a été diligenté en vue de « reconverter » une « friche industrielle » en une « friche culturelle ». Dans l'ensemble, les friches repérées au Tchad sont soit des « friches en vie » soit des « friches en sommeil » conformément à la définition que leur donne l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF).

Dans le contexte actuel de notre travail, le but du repérage consiste à localiser les sites (aussi bien sur la carte, le plan-masse que sur le terrain), identifier les bâtiments, machines et outils de productions. Cela nous amène à tenir compte de l'exhaustivité du repérage industriel (dans le temps et dans l'espace) contre la non-exhaustivité de l'inventaire (inventoriage de tous les éléments constitutifs du bien choisi). Une exhaustivité certes du recensement général des industries, mais circonscrite dans un cadre bien défini (critères et indicateurs). Ce dernier répond à plusieurs critères de sélection entre autres : l'usine doit avoir un minimum de mécanisation, employer au moins dix salariés et diffuser sa production au-delà des limites de la circonscription administrative, identifiable et suffisamment renseigné. À ces critères, l'on peut ajouter des exceptions qui peuvent être admises sur des critères architecturaux, esthétiques, historiques ou techniques, etc.

Nous pensons qu'après ce travail prospectif, le cadre de l'action publique peut être entrepris et s'intéresser aux lieux de production, aux infrastructures/aux outils de productions et à la matière de production (matière première et produits finis). À ce stade, la finalité pour nous, est de formuler des souhaits et des directives en vue de la mise en œuvre de leur valorisation in situ (sur site) ou ex situ (en plein air ou constituant une collection muséale dédiée à l'industrie au Tchad)⁵⁴. Les finalités et les perspectives de la patrimonialisation sont de classer et protéger en mettant en place des mécanismes et/ou des dispositifs d'action publique. Pour atteindre un tel objectif, il faut formaliser la démarche : repérage, inventaire, sélection, protection et maintenance-restauration/conservation. Sachant bien que le patrimoine forme une ressource identitaire forte, accessible au plus grand nombre. Il est important de rendre lisible les fonctions passées des bâtiments et certains objets de collections industrielles. À ce sujet, Marina Gasnier (2011, p. 227) insiste sur cet état de fait : « Il est donc manifeste que cette volonté de ne perdre, ni trahir l'activité originelle du lieu, autrement son "esprit", son sens, procède du processus de patrimonialisation qui en assure la construction mémorielle et l'ancrage historique ».

Ce patrimoine peut varier en fonction du regard des acteurs en présence du passé de leur usine selon la manière dont ils se l'approprient son impact en tant que marqueur historique et ce qu'ils souhaitent en faire. Une appréciation qui peut être réversible dans le temps car, le processus de patrimonialisation confère après un certain temps du prestige au bien mais peut engendrer en même temps ou être source de conflictualité (Veschambre, 2008, pp. 65-83). Le capital symbolique d'un bien labellisé patrimoine peut se confronter aux enjeux économiques du territoire et de la vision des communautés (Gasnier, 2018 ; Lucchini, 2012, pp. 9-22). Pour répondre aux attentes de toutes les parties prenantes d'un Projet Culturel de Territoire (PCT)⁵⁵, il

⁵⁴ Pour chaque site industriel retenu une notice monographique, une fiche de repérage industriel et un plan-masse ont été élaborés. Les informations contenues dans les fiches monographiques proviennent d'EDIAFRIC-IC Publications (1971-1981), un périodique bimensuel qui publia régulièrement la documentation sur l'*Industrie Africaine*.

⁵⁵ Le projet culturel de territoire est un outil sur lequel s'appuient, dans leurs politiques respectives, la direction de la Culture et des Patrimoines et la direction d'Appui aux Territoires en France en matière

faut dans un premier temps catégoriser et définir une échelle de valeurs. Sur ce, l'établissement des indicateurs de reconnaissance, sur la base des données chiffrées telles les nombres des unités de productions sur site et leur état de conservation est primordial. Ces différentes préoccupations doivent prendre en compte les questions suivantes : Les critères des processus de patrimonialisation de la friche sont-ils discutables ? Comment élaborer le processus de patrimonialisation et dans quelle mesure faut-il l'appréhender ?

À ce sujet Amougou (2015, pp. 3-18) et Givre et Renault (2015, pp. 36-44) sont unanimes sur ces préoccupations. Dans leurs travaux, les deux auteurs proposent des considérations à prendre en compte tels que « l'objet ou la problématique » qui doit renvoyer au « patrimoine » et le « processus » de sa considération comme à l'idée de « patrimonialisation » afin d'éviter de se retrouver avec une imprécision conceptuelle approximative. Il faut donc cerner de manière claire « ce qui fait » et « ce qui serait » le patrimoine pour évaluer la compréhension globale sur la question d'échelles et des situations patrimoniales. Sur cette préoccupation, la question de la pluralité des sphères ou des aires culturelles reste intéressante pour pouvoir appréhender les jeux d'échelles dans les processus patrimoniaux multi situés et interconnectés dans le temps et dans l'espace. Le Tchad pour sa part, lors de la colonisation française, a été la colonie la moins industrialisée. L'industrie coloniale n'a touché qu'un tiers de son vaste territoire et le processus s'est cantonné dans la région méridionale propice à l'agro-industrie.

En outre, « [...] les processus de patrimonialisation sont devenus un enjeu d'aménagement urbain, de par le monde, mais aussi un enjeu de mobilisation et de revendications sociales et culturelles ». Ces derniers intègrent désormais le paradigme participatif dans l'action publique (Hertzog et al., 2017, p. 47). Cette démarche d'appropriation identitaire doit tenir compte des réalités de chaque terroir. Selon Gasnier (2018, p. 25), la conceptualisation d'une patrimonialisation des sites industriels doit être pour la reconversion, un objet forgé au titre de l'industrie afin de faire vivre un territoire. Ici, la conception de « reconversion » est différente d'une simple « réutilisation ou ré usage »⁵⁶. Le processus de reconversion du patrimoine industriel, doit être conçu pour des entités destinées à accueillir des nouveaux usages économiques. Le processus de la valorisation de nos friches industrielles doit rendre le site industriel propre à un usage urbain c'est-à-dire que l'accompagnement de la mutation doit permettre d'inventer des usages transitoires, de communiquer (concertation publique avec les parties prenantes) et maintenir un dialogue positif pour assurer la pérennité des projets de valorisation (Dambron, 2004). À ce propos, la mise en place d'un comité ou d'une société de gestion d'économie mixte est louable.

de revalorisation des territoires et leur aménagement en vue de revitaliser leur attractivité et asseoir un développement local.

⁵⁶ Actuellement ce qui s'apparente aux réalités factuelles de nos trois principaux sites retenus dans le cadre de l'étude. Le SEMAMK sert plutôt d'un garage du tracteur de la SIMATRAC, l'ONHA sert de locaux de circonstance lors de la campagne électorale ou siège d'une ONG et la SIVIT d'aire d'abattage anarchique et traditionnelle.

L'implémentation de cette dernière ne se fera que dans un contexte de partenariat public-privé. Ce qui impliquera toutes les parties prenantes et permettra de mettre en place des relations incitant à la codécision sur le long terme.

4. Les étapes de la réappropriation territoriale et culturelle des friches industrielles au Tchad

Selon Louis Bergeron, Président de l'écomusée de la communauté urbaine de Creusot-Montceau :

La terminologie de « friches industrielles » est porteuse à nos oreilles de connotations froides ou péjoratives : elle sert de caractériser une certaine catégorie de l'occupation des sols, elle évoque aussi une non-utilisation de ces derniers, une stérilisation de l'activité ou de la production, un désordre urbain ou plus généralement paysager, et associe l'industrie à une vision de mort ou d'échec aux répercussions humaines douloureuses (Le Creusot-Montceau, 2002, pp. 1-3).

Au Tchad, les enjeux de valorisation impliquent avant tout la définition de ce patrimoine (industriel et technique) et de sa reconnaissance par les pouvoirs publics. À ce jour deux lois et un décret d'application ont été édictées dans le but de la préservation des biens culturels et archéologiques au Tchad (Loi 14-60, Loi 018 et Décret 12-408) mais aucune ne fait mention du « patrimoine industriel ». Pourtant, des actions sont à entreprendre pour la conservation-maintenance des friches en particulier, suivies d'une réglementation appropriée pour une préservation/protection optimale des sites industriels en général et, pouvant à long terme faire l'objet d'une réappropriation à travers un PCT. Un PCT se décline généralement en 5 grandes phases structurantes (Conseil départemental de Mayenne, 2018, pp. 17-19). La première phase permet de « cerner et définir » le projet. Une phase de « préparation et de sensibilisation » qui permet de planifier la démarche, des modalités de travail et de gouvernance. C'est également une « phase d'information sur l'intérêt et l'objectif » poursuivi par la démarche, ses étapes de travail à partager avec les élus du territoire, des partenaires et des associations. Cette phase peut durer entre 1 et 6 mois environ. La deuxième phase permet de faire l'état des lieux et le diagnostic c'est-à-dire « recenser et analyser ». Cette étape vise à « recueillir des informations sur le territoire » pour analyser la situation en vue d'élaborer les axes politiques qui structureront les choix de développement en matière culturelle de la collectivité. Les informations à recueillir sont quantitatives (données statistiques) et qualitatives (perceptions). En troisième lieu, on a l'élaboration du projet culturel proprement dit. La conception du PCT s'appuie directement sur le diagnostic qui a été posé. Cette phase permet de concevoir les orientations politiques pour lesquelles il s'agit ensuite de construire les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. C'est une phase de conception, d'arbitrage (des orientations et des actions), de consensus, de choix, de négociation, de précision, etc. Elle s'achève par la formalisation des

orientations stratégiques dans un document rédigé qui peut être appelé « projet culturel de territoire » ou « schéma de développement culturel » ou encore « stratégie de développement culturel ». La durée du document cadre est définie par le territoire : période que se donne le territoire pour atteindre ses objectifs de développement culturel (3 ans, 5 ans, 6 ans ou 10 ans). Il est important de poser une temporalité dans la réalisation des actions. Cela ne veut pas dire pour autant qu'une fois la périodicité achevée, l'action culturelle de l'intercommunalité prend fin. Il s'agit de réajuster, d'enrichir, et d'enclencher une réflexion vers un second PCT qui marquera de nouvelles actions et un nouveau temps politique. Ensuite la quatrième phase, celle de la mise en œuvre. Celle-ci permet de suivre et ajuster. Cette phase est naturellement suivie de la dernière étape : l'évaluation et le renouvellement.

Dans un premier temps, il faut au Tchad une reconnaissance et une labellisation aussi bien au niveau local qu'au niveau national du « Patrimoine Industriel, Scientifique et Technique (PIST) ». Celles-ci doivent se matérialiser dans la pratique à travers une action publique conjointe conduite par le gouvernement tchadien avec l'appui des collectivités territoriales et les communautés ou associations interagissant ou ayant un regard sur lesdits biens. Il importe de souligner que jusqu'à ce jour l'État tchadien n'a enregistré aucun ensemble comme site « patrimoine industriel » à l'échelle du territoire et n'a mis en place aucun mécanisme ou des dispositifs pour son étude, sa préservation et sa valorisation.

À côté d'une politique de reconnaissance, vient la valorisation in situ via la réaffectation à des nouvelles fonctions. La mise en œuvre d'une véritable politique culturelle peut servir de cas pilote et chantier-école pour la mise en place des procédures conformes à la réalité tchadienne en termes de réhabilitation des sites industriels classés comme patrimoine. La mise en place d'un chantier-école qui doit avoir trois composantes à savoir : la valorisation du patrimoine industriel, la formation professionnelle dans ledit domaine et leur insertion sociale (professionnelle et économique). Pour ce faire, la question d'intégrité et d'originalité liée à l'authenticité et le contexte historique doit être mise en avant afin de permettre une lisibilité évidente des faits et du contexte historique propre à chaque site (IAURIF, 1993). À titre d'illustration, les sites industriels peuvent garder leurs contextes historiques et caractéristiques de site à l'abandon ou vandalisés. Cela permettra de faire des économies, de mettre en place un dispositif de préservation et maintenance à court terme et de garder en l'état les infrastructures de production sur site.

À côté de ces défis techniques, s'ajoute les enjeux environnementaux et sanitaires. La pollution (encombres), la menace de disparition (sous l'action de la rouille ou du vol), les risques sanitaires (contagion et contamination insalubrité dues aux activités sur site pour le cas de la SIVIT) ou les besoins d'urbanisation (risques de destruction des vestiges anciens et vétustes) se révèlent comme étant des défis qui se dressent d'ores et déjà, si l'on veut éviter une éventuelle désindustrialisation de certains sites (Jarrige & Le Roux, 2021, pp. 240-247). Parmi les trois sites, le SEMAMK à Billiam Oursi pourrait être le site le mieux indiqué pour servir de « chantier test ou pilote » car il est situé en milieu péri-urbain et dispose d'une pluralité d'éléments sur

site. Les vestiges de l'ONHA à Abéché peuvent faire l'objet d'une reconversion ou reprise à des fins d'études scientifiques au regard de son histoire liée à la guerre de 1979 et la contextualité de la politique d'industrialisation du Tchad. Pour l'Huilerie d'Abéché, l'Université Adam Barka d'Abéché pourrait être à la tête d'un tel projet c'est-à-dire de sa reconversion. En revanche, le cas de la SIVIT à Sarh paraît le plus compliqué. Au regard de l'implantation du Complexe Industriel des Abattoirs du Logone (CIAL) à Moundou, une réhabilitation ne pourrait être envisagée car elle ne servirait que de gouffre financier. Cependant, même si tous les sites industriels en activité ne peuvent faire l'objet de muséification, leurs productions peuvent intégrer les musées ainsi que les unités de production (mobiliers ou matériels des industries à l'arrêt) et constituer une collection dédiée à l'industrie du Tchad. Un pavillon pourrait être dédié à cet effet au niveau du Musée National du Tchad (MNT) dans un contexte plus large en prenant en compte le patrimoine préindustriel, l'héritage industriel colonial⁵⁷ et le patrimoine industriel postcolonial du Tchad. Tout compte fait, il s'agit ici de se projeter dans l'éventualité d'un projet culturel en faveur de ces régions (Mayo Kebbi Est, Moyen Chari et Ouaddaï).

5. Conclusion

Il ressort de ce diagnostic posé que la revitalisation des friches industrielles au Tchad constitue un enjeu majeur pour la mise en place d'une politique de valorisation du patrimoine industriel. Pour la sauvegarde de la mémoire industrielle, elle doit engager, aux côtés des pouvoirs publics, la responsabilité des communautés dont l'implantation de ces usines a changé le mode de vie et le paysage. La réappropriation à travers des projets culturels de territoire comme outil de développement local est la mieux indiquée. Sa dynamique se pose en termes des préalables en matière de préservation de ces biens dans une démarche scientifique et technique suivie d'une approche sociologique et patrimoniale.

Pour les cas du SEMAMK, de la SIVIT et de l'ONHA, anticiper les risques de destruction ou de « désindustrialisation » exige que des mesures préventives et curatives dans le cadre d'une action publique soient prises. Elles sont urgentes et nécessaires. Un tel projet ne pourrait être implémenté que par l'apport des efforts conjugués des acteurs publics et des communautés dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ce dernier tiendra compte des réalités techniques et des attentes économiques de chaque territoire.

6. Références bibliographiques

A- Sources d'Archives Nationales d'Outre-mer (ANOM) d'Aix-en-Provence

⁵⁷ À ce sujet, il importe de souligner que la plaque minéralogique du Léon Blot, un vapeur démontable utilisé par Émile Gentil lors de la pénétration coloniale française se trouve actuellement au MNT à N'Djaména tandis que ce qui reste du bâtiment (étrave) se trouve au Musée des troupes des marines à Fréjus dans le sud de la France.

FIDES 20. Rapport du Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération de 1958.

B- Ouvrages, articles et travaux universitaires

- Allard-Poesi, F., & Perret, V. (2003). La recherche-action. In Y. Giordano (Ed.). *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative* (pp. 85-132). EMS.
- Amougou, E. (2004). *La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*. L'Harmattan.
- André, B. (1997). Propositions pour des politiques publiques en faveur du patrimoine industriel. *L'Archéologie industrielle en France*, (31), 11-23.
- Association Robin des villes (2008). *Les friches industrielles. Cartographie et modes d'occupation*. CERTU.
- Bouba Deudjambé, E. (2015). *Conservation du patrimoine bâti au Tchad : cas des ruines de Ouara* [Mémoire de master en Développement, Université Senghor d'Alexandrie]. Archive ouverte DICAMES. <https://hdl.handle.net/20.500.12177/3910>
- Bouquet, C. (1969). La culture de blé dans les polders du lac Tchad. *Les Cahiers d'outre-mer*, 22 (86), 203-214. <https://doi.org/10.3406/caoum.1969.2511>
- Cabot, J. (1957). Un domaine nouveau de riziculture inondée : les plaines du Moyen Logone. *Les Cahiers d'outre-mer*, 10(38), 158-173. <https://doi.org/10.3406/caoum.1957.2031>
- Choay, F. (1999). *L'Allégorie du patrimoine* (3^e éd.). Seuil.
- Conseil départemental de Mayenne (2018). *Guide des projets culturels de territoire : Méthodologie et ressources*. Mayenne Culture.
- Dambron, P. (2004). *Patrimoine industriel et développement local. Le patrimoine industriel et sa réappropriation territoriale*. Jean de la Ville.
- Diguimbaye, G., & Langue, R. (1969). *L'essor du Tchad*. PUF.
- Ediafric (1981). *Industrie Africaine, Afrique centrale (1971-1981)*. IC Publications-La documentation africaine.
- Gasnier, M. (2011). *Patrimoine industriel et technique. Perspectives et retour sur 30 ans des politiques publiques au service des territoires*. Lieux Dits.
- Gasnier, M. (2018). *Le patrimoine industriel au prisme de nouveaux défis. Usages économiques et enjeux environnementaux*. Presses universitaires de Franche-Comté.
- Givre, O., & Regnault, M. (2015). *Patrimonialisations croisées. Jeux d'échelles et enjeux de développement*. PUL.
- Goni, O. A. (2010). *Le commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours* [Thèse de Doctorat, Université de Strasbourg]. <https://www.theses.fr/2010STRA1019>
- Hertzog, A. et al. (2017). *De la participation à la co-construction des patrimoines urbains*. Le Manuscrit Savoirs, Devenir urbains.
- IAURIF (1993). *Les friches industrielles en région d'Ile-de-France. Définition, inventaire Janvier 1993 : Évolution de 1985 à 1993*. IAURIF.

- Jarrige, F., & Le Roux, T. (2021). Mémoires malheureuses : l'industrie à l'âge écologique. 303, *arts, recherches et créations*, (165), 240-247. <https://hal.science/hal-03503608>
- Le Creusot-Montceau (2002). *Friches industrielles entre mémoire et avenir*. Écomusée Creusot-Montceau ; Museo del l'industria et del lavoro ; La Fonderie.
- Manigand- Chaplain, C. (2007). Le patrimoine industriel : éditorial. *In Situ*, (8), 4-11. <https://journals.openedition.org/insitu/2669>
- Minamou Djobsou, E. (2022, 2 février). *Le casier B de Bongor agonise*. N'Djaména Bi-Hebdo. <https://ndjamenahebdo.net/le-casier-b-de-bongor-agonise/>
- Ponari, N. (2018). Les enjeux des patrimoines culturels en périls au Tchad : cas de N'Djaména et Moundou. *Les Annales de l'Université de Moundou*, 6 (1), 170-181. <https://aflash-revue-mdou.org/wp-content/uploads/2019/12/9-Ponari.pdf>
- Veschambre, V. (2008). *Traces et mémoires urbaines : Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. PUR. <https://doi.org/10.4000/books.pur.42988>.

C- Contributions des conférences et colloques

- Mian-Oudanang, K. (2013, 27-29 mai). *Économie et fiscalité pastorale : quels obstacles au développement équitable de la filière bétail* [Communication]. Colloque régional sur l'élevage, N'Djaména, Tchad. <https://www.oecd.org/fr/csao/apropos/evenements/colloque-elevage.htm>
- Lucchini, F. (2012, 14 juin). *La fabrique des lieux : réappropriation des lieux pour la culture* [Communication]. Colloque international pluridisciplinaire « De la friche industrielle au lieu culturel », Rouen, France. <https://www.scienceaction.asso.fr/sites/default/files/articles/livretColloqueLafrichesept2012.pdf>

D- Accords internationaux sur le patrimoine industriel et la législation nationale du Tchad sur le patrimoine culturel

- Les « Principes de Dublin » de 2011 ou les principes conjoints ICOMOS-TICCIH pour la conservation des sites, constructions, aires et paysages du patrimoine industriel.
- Charte Nizhny Tagil de juillet 2003 pour le patrimoine industriel.
- Loi n° 14-60 du 2 novembre 1960 ayant pour objet la protection des monuments et sites naturels, des sites et monuments de caractère préhistorique, archéologique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles au Tchad.
- La loi 018/PR/2018 du 10 janvier 2019 portant protection du patrimoine culturel au Tchad.
- Décret 12-408 du 20 mars 2012 portant approbation du Document cadre de la politique de développement culturel et artistique au Tchad.